CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact @cdg35.fr

ARRÊTÉ N° 2024-146

Publié par affichage électronique sur le site du CDG 35
www.cdg35.fr
le 02/04/2024

portant levée de réserve des candidats admis à concourir sous réserve

AUX CONCOURS EXTERNE, INTERNE et 3ème CONCOURS

d'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES 2024

Catégorie B : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n° 2023-585 du 27 avril 2023, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, des concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives 2024,

VU l'arrêté n° 2024-24 du 15 janvier 2024, portant liste nominative des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives 2024,

VU l'arrêté n° 2024-25 du 15 janvier 2024, portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives 2024,

Vu l'arrêté n°2024-26 du 15 janvier 2024, portant liste nominative des correcteurs désignés pour participer à la correction des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives 2024,

Considérant que sur les 6 candidats admis à concourir sur réserve, 5 candidats étaient absents aux épreuves écrites,

Considérant les pièces justificatives fournies par Monsieur RAMARD Simon,

A R R E T E :

Article 1 :

La réserve, posée à l'article 1er de l'arrêté n°2024-25 du 15 janvier 2024, est levée pour Monsieur RAMARD Simon, candidat du concours interne d'éducateur territorial des activités physiques et sportives 2024.

Article 2 :

Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 05 mars 2024

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240305-1-AI

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 05-03-2024

Publication le : 05-03-2024

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION D'ILLE-et-VILAINE

Chantal PÉTARD-VOISIN